

# Résolutions de l'AG des étudiant-e-s du Collège Maisonneuve

## Stratégie de riposte contre l'austérité et soutien de la militance

*Le 26 mars, l'assemblée générale de la Société générale des étudiantes et des étudiants du Collège Maisonneuve (SOGÉÉCOM), un bastion de l'ASSÉ, a approuvé les deux résolutions suivantes. La première concerne une stratégie de mobilisation vers un « front commun social contre l'austérité néolibérale ». La deuxième concerne des mesures de soutien aux militantes et militants victimes de mesures judiciaires lors du printemps érable et après.*

*On ne peut que se réjouir de l'excellence de ces deux résolutions. L'ASSÉ, si elle ne tombe pas dans le piège de stériles confrontations de groupes minoritaires avec les forces policières, serait de nouveau en position de jouer un rôle moteur vis-à-vis le mouvement social québécois et peut-être même canadien... car 2015 sera aussi année d'élections au Canada. Quant à la solidarité avec les victimes de la loi et l'ordre, elle s'impose si on veut que se développe une inévitable et nécessaire illégalité qui n'a rien à voir avec la violence, apanage des forces répressives.*

**Marc Bonhomme, 27 mars 2013**

[www.marcbonhomme.com](http://www.marcbonhomme.com) ; [bonmarc@videotron.ca](mailto:bonmarc@videotron.ca)

---

### **Résolution pour un front commun contre l'austérité néolibérale (mon titre)**

CONSIDÉRANT l'épuisement militant suite à la grève et la faible mobilisation contre la hausse de 3% du gouvernement Marois;

CONSIDÉRANT que la hausse des frais de scolarité de 3%, les coupures dans l'aide sociale, les coupures dans l'éducation, les coupures dans les CPEs, les coupures dans la recherche et les coupures dans l'assurance-emploi doivent être vu comme un tout, l'austérité budgétaire, et non des mesures séparées;

CONSIDÉRANT que l'on peut constater une vague populaire à l'échelle mondiale contre l'austérité;

CONSIDÉRANT le fait que le mouvement étudiant – malgré son très grand pouvoir de mobilisation sociale - ne peut à lui seul contrer l'ensemble des mesures d'austérité au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que seul un mouvement social large et populaire, à travers une réelle grève sociale, a une chance d'arrêter l'avancée du néolibéralisme au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que la notion d'austérité est large et permet de rejoindre une population bien plus large que la gente étudiante;

CONSIDÉRANT que faire une grève à l'automne 2013 exclurait de facto les cégeps de ce mouvement et qu'une grève ne peut être victorieuse sans l'important rapport de force de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que faire la grève centrée sur la hausse de 3%, à l'automne 2013, mettrait une fois de plus l'accent sur l'aspect purement monétaire de nos revendications;

CONSIDÉRANT que faire la grève à l'automne 2013 nous empêcherait de contrer les importants changements en éducation mis de l'avant lors des 5 « chantiers » du gouvernement Marois;

CONSIDÉRANT que les conventions collectives de la fonction publique et parapublique arrivent à échéance en mars 2015 et que cette date permettrait à un nombre important de travailleurs et de travailleuses d'entrer en grève de manière légale;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action à long terme est nécessaire pour bâtir un mouvement fort et revendicateur;

QUE l'ASSÉ entame une escalade des moyens de pressions à partir de l'automne 2013 sur la question de l'austérité;

QUE cette escalade des moyens de pression culmine avec une grève générale étudiante pendant la négociation des conventions collectives de la fonction publique et parapublique à l'hiver 2015 ou à l'automne 2016;

QUE le but de cette grève soit de bâtir un front commun social contre l'austérité néolibérale.

QUE pour la campagne à venir, l'ASSÉ inclut à ses revendications l'abolition de la contribution parentale dans le système d'aide financière aux études.

- -----

**Résolution pour la solidarité avec les victimes judiciaires du printemps érable** (mon titre)

Considérant la dérive totalitaire du règlement P-6;

Considérant que le droit de manifester est un droit fondamental;

Considérant que la SOGÉÉCOM a un devoir de solidarité envers ses membres;

Considérant que la contestation du règlement P-6 ne peut se gagner qu'en étant coordonnée au national;

Considérant que les amendes dans le cadre de ce règlement visent surtout à bâillonner les manifestant-e-s;

Que la SOGÉÉCOM ne reconnaisse pas la légitimité du règlement P-6;

Que la SOGÉÉCOM se dote d'un comité de soutien aux arrêté-e-s au local;

Que ce comité coordonne ses efforts avec les autres comités de soutien aux arrêté-e-s au sein de l'ASSÉ;

Que le comité légal de l'ASSÉ coordonne la contestation des amendes administrées sur la base du règlement P-6;

Que la SOGÉÉCOM donne 3000\$ à cet effet à Denis Poitras conditionnellement à l'appui du Congrès;

Que la SOGÉÉCOM invite les autres associations membres de l'ASSÉ à contribuer selon leurs moyens;

Que la SOGÉÉCOM invite les membres à participer à la manifestation du

22 avril pour l'abolition du règlement P-6 et organise un contingent pour s'y rendre.